

**Compte rendu de la réunion du  
CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE  
du JEUDI 27 FÉVRIER 2014**

L'an Deux mille quatorze le 27 Février à 20 heures 30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Philippe HEURTEVENT**, Maire.

**Étaient présents :** M. FORTIER, M. CAPELLE, Mme ROSSET, Mme CHAVILLON, M. DELPECH, M. PELISSIER, M. PETITEAU, Mme MONTEIRO, Mme BRÜGGEMANN, M. BLONDEAU, M. CARPENTIER

**Étaient absents excusés :** Mme CHEVREUIL a donné procuration à M. PETITEAU  
Mme DESCLAUX-CURNIÉ a donné procuration à M. CAPELLE  
Mme GARRIGUES a donné procuration à M. FORTIER,

|                            |    |                        |                 |
|----------------------------|----|------------------------|-----------------|
| Nombre de membres élus     | 15 | Date de la convocation | 20 Février 2014 |
| Nombre de membres présents | 12 | Date de l'affichage    | 20 Février 2014 |
| Nombre de membres votants  | 15 |                        |                 |

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h35 et procède à l'appel des conseillers municipaux.  
Madame ROSSET rejoint l'assemblée à 20h37

**Point N° 1 : Nomination d'un secrétaire de séance**

Mme ROSSET propose sa candidature au poste de secrétaire de séance.  
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal vote **15 voix POUR**.

M. le Maire demande que le point suivant soit ajouté à l'ordre du jour : « Participation communale 2014 au SIFAA ». Le Conseil municipal approuve à l'unanimité. Monsieur le Maire propose de traiter de point de suite.

**Participation communale 2014 au SIFAA**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, **15 voix POUR**, de voter les subventions communales comme suit :

- Subvention d'investissement            21 000 €
- Subvention de fonctionnement        5 444 €

**Point N° 2 : Approbation Compte Rendu réunion du Conseil municipal du 19 Décembre 2013**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal vote **15 voix POUR**.

**Point N° 3 : Approbation Compte Rendu réunion du Conseil municipal du 28 Janvier 2014**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal vote **15 voix POUR**.

**Point N° 4 : Autorisation donnée à M. Le Maire pour émettre les factures en attente de paiement auprès de la Trésorerie Principale de Neauphle le Château**

**COMMUNE :**

Bordereau N°5 - mandats 44 à 60 pour une dépense de 34 918.94 € TTC  
Le Conseil municipal vote : **15 voix POUR** des présents et représentés.

Bordereau N°9 - mandats 74 à 83 pour une dépense de 6 963.52 € TTC  
Le Conseil municipal vote : **15 voix POUR** des présents et représentés

**COMMERCE :**

Bordereau N° 3 - mandat 3 pour une dépense de 595.20 € TTC  
Le Conseil municipal vote : **15 voix POUR** des présents et représentés.

Bordereau N° 4 mandat 4 pour une dépense de 776.70 € TTC  
Le Conseil municipal vote : **15 voix POUR** des présents et représentés.

**Point N° 5 : Modification des statuts du SIRYAE portant sur la composition du Comité Syndical**

Après exposé du Maire, le Conseil Municipal vote **15 Voix POUR** la modification des statuts du SIRYAE

**Point N° 6 : Modification des statuts du SIEED portant sur la composition du Comité Syndical**

Après exposé du Maire, le Conseil Municipal vote **15 Voix POUR** la modification des statuts du SIEED

**Point N° 7 : Renouvellement de la convention relative à la mise à disposition d'un avocat du CIG (Centre Interdépartemental de Gestion) de la Grande Couronne de la Région d'Ile-de-France**

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de renouveler la convention relative à la mise à disposition d'un avocat du CIG pour une durée de cinq ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité des présents et des représentés de reconduire la convention pour cinq ans **15 Voix POUR**

**Point N°8 : Adoption de l'avenant N°1 au marché du triennal 2012/2014, rénovation de la voirie de la Grande Rue, confiée à l'entreprise Colas.**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'aménagement de la Grande Rue arrive à sa fin. De ce fait, et concernant le marchés de travaux du triennal, Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil Municipal de la nécessité d'approuver l'avenant N°1 pour travaux supplémentaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote **15 Voix POUR** à l'unanimité des présents et des représentés l'avenant N°1 pour un montant TTC de 15 037.50 €

**Point N°9 : Adoption de l'avenant N°2 au marché du triennal 2012/2014, rénovation de la voirie de la Grande Rue, confiée à l'entreprise Colas.**

Pour les mêmes raisons qu'évoquées au point précédent, Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil Municipal de la nécessité d'approuver l'avenant N°2.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote **15 Voix POUR** à l'unanimité des présents et des représentés l'avenant N° 2 pour un montant TTC de 8 532.55 €

### Point N° 10 : Bilan de concertation sur le projet de PLU (Plan Local d'Urbanisme)

Après concertation des élus et après avoir entendu les points de vue de chacun, le Conseil Municipal après délibération approuve à la majorité le bilan de concertation sur le projet de PLU :

**13 Voix POUR, 2 ABSTENTION (Mme MONTEIRO, M. DELPECH)**

### Point N° 11 : Arrêt par le Conseil Municipal du projet de PLU pour la Commune d'Auteuil-le-Roi

Après concertation des élus et après avoir entendu les points de vue de chacun, le Conseil Municipal après délibération approuve à la majorité l'arrêt du projet PLU pour la Commune d'Auteuil-Le-Roi :

**13 Voix POUR, 1 ABSTENTION (Mme MONTEIRO), 1 Voix CONTRE (M. DELPECH)**

### Point N° 12 : Adoption de l'avant-projet de réalisation d'une micro-crèche à Auteuil-le-Roi et demande d'une subvention DETR exercice 2014 auprès de la Préfecture des Yvelines pour financer ce projet

Après avoir pris connaissance des modalités d'obtention de la D.E.T.R, exercice 2014, circulaire préfectorale N° 000007 du 21 janvier 2014, soit 30 % du montant des travaux HT plafonné à 300 000 € pour la catégorie N° 4, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés,

**ADOpte 15 Voix POUR** l'avant-projet de construction d'une micro-crèche 10 berceaux temps pleins pour un montant de 386 787 € HT soit 464 145 € TTC et autorise Monsieur le Maire à faire la demande de D.E.T.R exercice 2014.

### Point N° 13 : Adhésion de la Commune à la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT) pour protéger efficacement contre la précarité grâce au maintien de salaire des agents territoriaux titulaires (FPT) arrêtés plus de trois mois dans l'année pour raison de santé

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité des présents et des représentés, **15 voix POUR**, de voter pour la labellisation par agent

- d'autoriser M. le Maire à signer la convention relative à la mise en place de la garantie prévoyance MNT
- de prendre en charge une partie de la cotisation à hauteur de 8 € par agent
- d'informer les agents concernés des modalités d'application et de cotisation

### Point N° 14 : Vote des DIA

| Lieu  | Date        | Parcelle | Superficie         | Prix de vente | Prix au m <sup>2</sup> | Usage    |
|---|-------------|----------|--------------------|---------------|------------------------|----------|
| 44 GRANDE RUE   | 11/02/20104 | D 873    | 705 M <sup>2</sup> | 175 000,00 €  | 248,23 €               | Non Bâti |
| <b>Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas préempter la parcelle N° D 873 –15 Pour</b>  |             |          |                    |               |                        |          |
| 1 BIS RUE DE LA CROIX BLEUE   | 02/01/2014  | D 883    | 104 M <sup>2</sup> | 450,00 €      | 4,33 €                 | Non Bâti |
| <b>Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas préempter la parcelle N° D 883 – 15 Pour</b> |             |          |                    |               |                        |          |

La séance est levée à 22h51

Philippe HEURTEVENT  
Maire d'Auteuil-le-Roi

